

Rapport de présentation



Compte Financier Unique 2024

Sommaire

Table des matières

Introduction.....	3
Synthèse des résultats.....	4
Analyse détaillée	4
I. Le fonctionnement.....	4
1.1 Les recettes de fonctionnement	6
1.2 Les dépenses de fonctionnement	8
1.2.1 - <i>Dépenses de personnel : 3 928 087.64 €</i>	<i>9</i>
1.2.2 - <i>Charges à caractère général : 1 605 510.19 €</i>	<i>9</i>
1.2.3 - <i>Autres charges de gestion courante : 532 426.77 €.....</i>	<i>10</i>
II. INVESTISSEMENT	11
2.1 - Les recettes d'investissement	11
2.2 - Les dépenses d'investissement	11
III. EPARGNE ET RATIO D'ENDETTEMENT	12
IV. BILAN CESSION /ACQUISITION	13
V. RÉSULTAT ET SOLDE DE CLÔTURE	13

Introduction

En 2023, à la suite de la délibération n°120/2023, la ville de Solliès-Toucas a signé une convention avec l'État pour expérimenter le compte financier unique (CFU), document qui se substitue au compte administratif (produit par la commune) et au compte de gestion (produit par le comptable) pour retracer toutes les opérations patrimoniales et comptables au titre d'une année.

Depuis 2024, le Conseil municipal vote donc un CFU pour les comptes de l'exercice n-1 dont la plupart des éléments sont issus de la comptabilité de la commune, notamment toutes les annexes, et est contrôlé par le comptable public.

Le compte financier unique retrace l'exécution budgétaire, et constate la clôture du cycle budgétaire annuel. Il permet notamment de prendre connaissance des informations suivantes réparties en quatre parties :

Composition du CFU	Ce que vous y trouverez
<i>I) Informations générales et synthétiques</i>	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques
<i>II) Exécution budgétaire</i>	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable.
<i>III) États financiers</i>	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat et l'annexe si votre collectivité expérimente aussi la certification des comptes
<i>IV) États annexés</i>	Des précisions que vous trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU. Vous disposez ainsi de focus sur des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice liés à des opérations particulières).

Le compte financier définitif qui est présenté au vote du Conseil municipal a donc fait l'objet d'un contrôle préalable et d'un visa de la DGFIP attestant de sa conformité et de l'identité de valeur entre les données issues de la comptabilité de la commune et celles produites par le comptable public.

Le présent rapport a pour objectif d'expliquer les résultats contenus dans la maquette jointe en annexe afin de rendre lisible et transparent les résultats budgétaires de la commune. Cette note explicative permet ainsi au débat démocratique de se tenir dans des conditions optimales.

Ce rapport est présenté au cours d'une séance du Conseil Municipal, avant le 30 juin de l'année n+1, par Monsieur le Maire qui ne peut prendre part au vote.

Synthèse des résultats

Pour l'exercice 2024, le compte financier fait apparaître un résultat de clôture de **785 489.11€**.
Le résultat cumulé (incluant les RAR) s'élève pour sa part à **1 398 484.51€**.

Synthèse du Compte Financier Unique 2024

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	7 803 370,57 €	Recettes	1 839 566,40 €
- Dépenses	7 160 283,32 €	- Dépenses	2 719 855,68 €
= Résultat de l'exercice	643 087,25 €	= Résultat de l'exercice	-880 289,28 €
Total du résultat de l'exercice 2024		-237 202,03 €	
+ Excédent reporté	1 501 733,38 €	- déficit reporté	479 042,24 €
= Résultat de clôture de fonctionnement	2 144 820,63 €	= Résultat de clôture d'investissement	-1 359 331,52 €
Total du résultat de clôture 2024		785 489,11 €	
		RAR Recettes	1 658 639,99 €
		- RAR Dépenses	1 045 644,59 €
		Solde des RAR	612 995,40 €
= résultat cumulé de la section fonctionnement	2 144 820,63 €	= résultat cumulé de la section Investissement	-746 336,12 €
Total du résultat cumulé 2024		1 398 484,51 €	

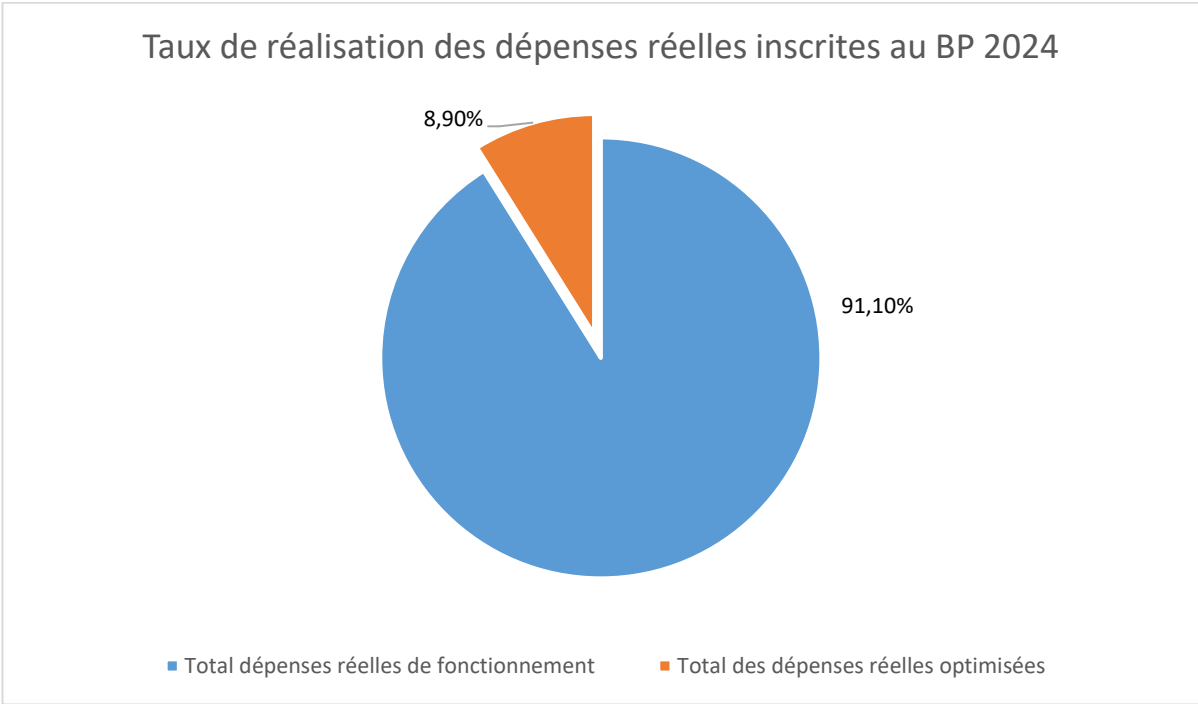
Une analyse détaillée par section et par nature est proposée pour approfondir ces résultats.

Analyse détaillée

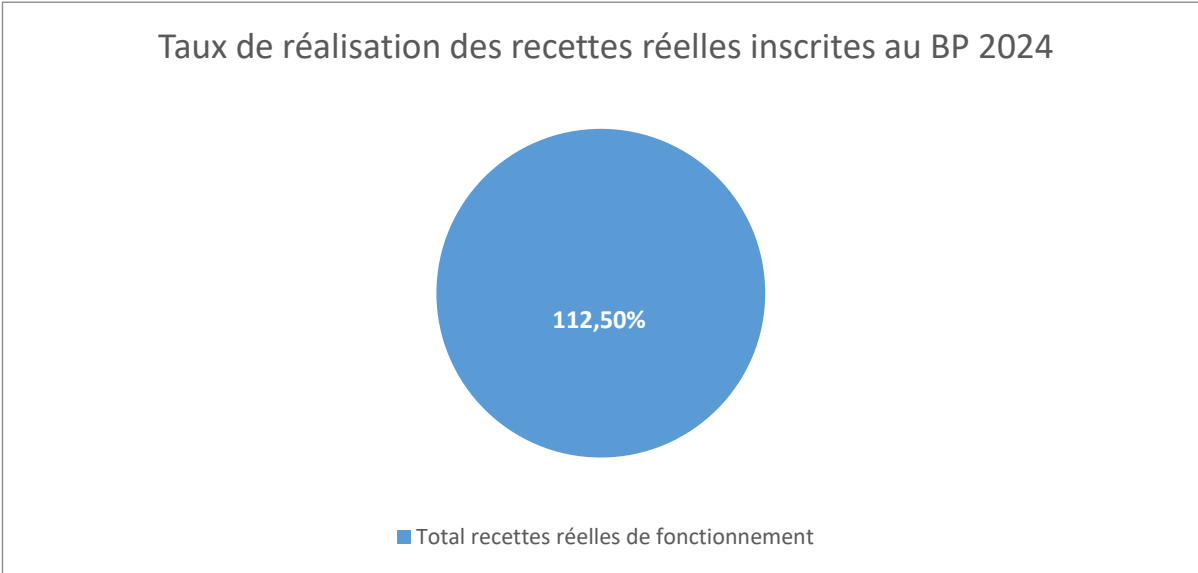
I. Le fonctionnement

Les prévisions budgétaires réelles totales de la section de fonctionnement ont été dépensées en 2024 à hauteur de 91.10% (92,69% en 2023) soit 6 198 225.59€ € sur 6 803 924.04 € prévues.

Ce sont donc 605 698.45 € qui ont été optimisés et non dépensés.

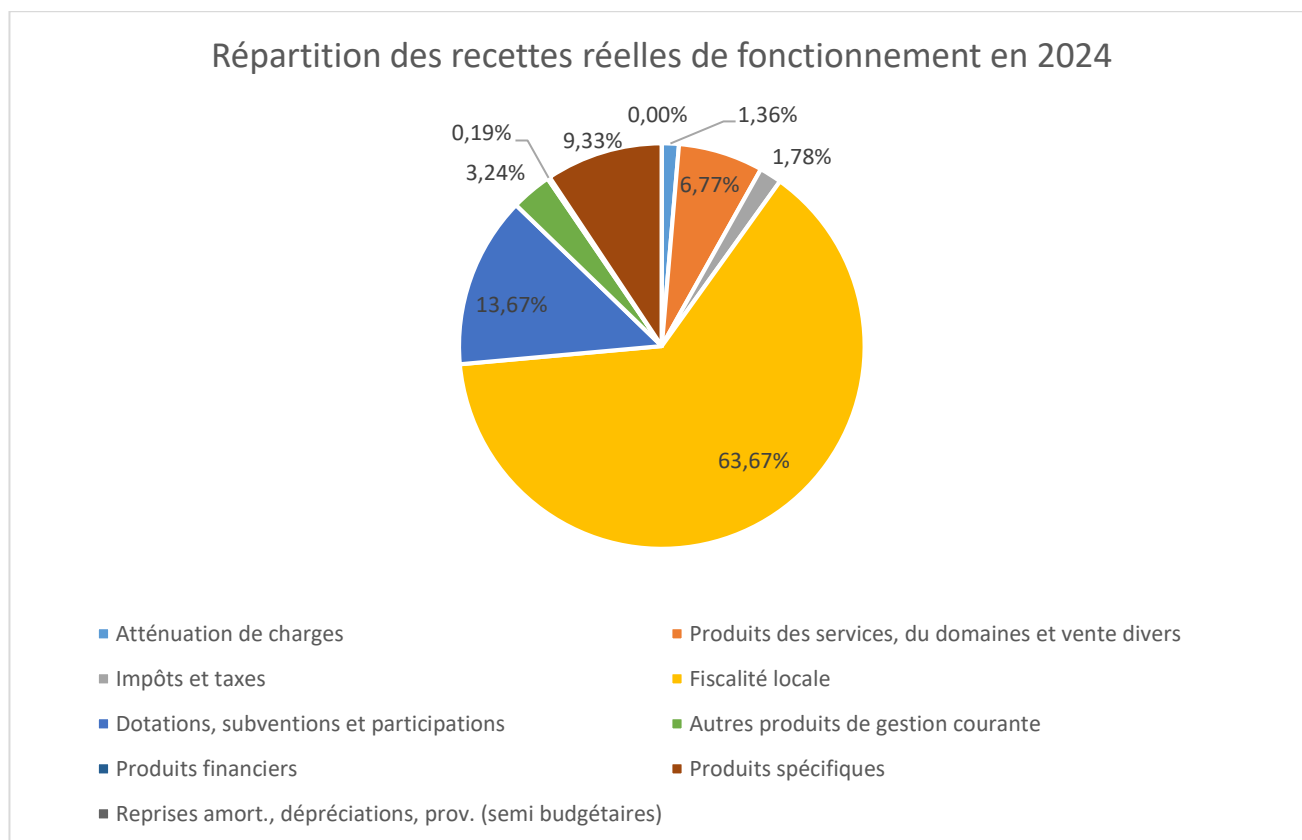


En parallèle, les recettes réelles initialement prévues aux prévisions 2024 ont atteint 112.50 % de réalisation soit 862 796.45€ d'augmentation.



1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de la commune sont principalement issues de la fiscalité locale (63,67% soit 4 942 718.61 €), des dotations, subventions et participations (13,67% soit 1 061 088.35 €) et des produits spécifiques, en l'occurrence à majorité issus des cessions d'immobilisation (9.33% soit 724 416.48€).



En comparaison avec le Compte Financier Unique 2023, le total de recettes réelles est en diminution de 3.31% soit 265 807.92 €, principalement occasionnée par de moindre recettes liées aux cessions des immobilisations et aux reprises des provisions qui n'ont pas eu lieu cette année. Si ces recettes ont eu un effet positif en 2023 permettant une augmentation de 20% par rapport à 2022, leur diminution reste mesurée.

En effet, un travail sur les produits financiers a contribué à créer une nouvelle source de recettes.

L'augmentation des chapitres 73 et 731 liés aux impôts et fiscalité est moindre qu'au CFU 2023 notamment en raison de la faible augmentation des bases en 2024. Elle représente cette année une augmentation de moins de 65 000€ contre plus de 260 000€ sur la période précédente.

RECETTES FONCTIONNEMENT					
CHAPITRES		CFU 2023	CFU 2024	Ecart 2023 - 2024	Taux d'évolution
013	Atténuation de charges	96 262,04 €	105 229,78 €	8 967,74 €	9,32%
70	Produits des services, du domaine et vente divers	508 168,55 €	525 777,92 €	17 609,37 €	3,47%
73	Impôts et taxes	116 646,75 €	137 855,25 €	21 208,50 €	18,18%
731	Fiscalité locale	4 899 441,27 €	4 942 718,61 €	43 277,34 €	0,88%
74	Dotations, subventions et participations	1 046 142,93 €	1 061 088,35 €	14 945,42 €	1,43%
75	Autres produits de gestion courante	237 823,27 €	251 350,96 €	13 527,69 €	5,69%
76	Produits financiers	176,56 €	15 121,90 €	14 945,34 €	8464,74%
77	Produits spécifiques	1 059 705,80 €	724 416,48 €	-335 289,32 €	-31,64%
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi budgétaires)	65 000,00 €	0,00 €	-65 000,00 €	-100,00%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		8 029 367,17 €	7 763 559,25 €	-265 807,92 €	-3,31%

Recettes de fonctionnement

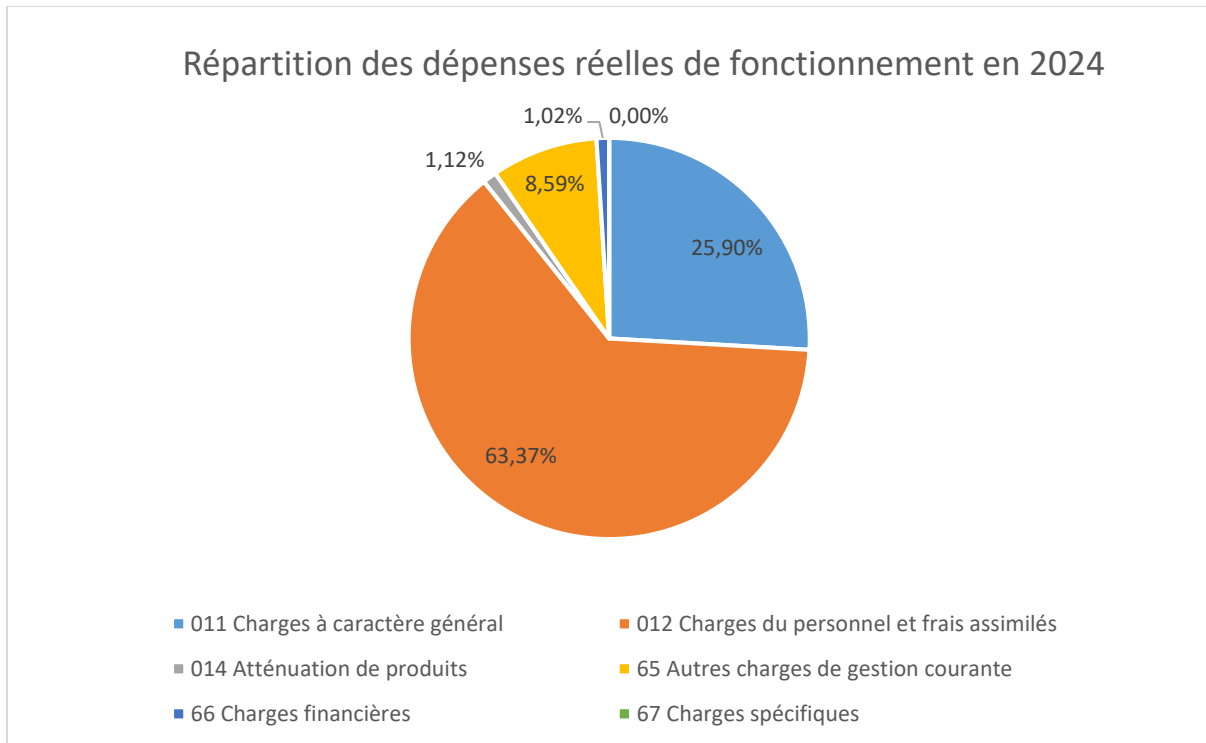
CE QU'IL FAUT RETENIR

Une diminution des recettes (-3.31%) qui est liée aux cessions immobilières moindre en 2024 et à l'absence de reprises de provisions par rapport à 2023. En revanche, l'ensemble des autres sources de recettes sont en évolution positive.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont réparties principalement autour de trois charges qui seront détaillées dans un second temps :

- personnel et frais assimilés (63.37% soit 3 928 087.64 €)
- à caractère général (25,90% soit 1 605 510.19 €)
- Autres charges de gestion courante (8.59 % soit 523 426.77 €)



En comparaison avec le CFU 2023, malgré l'inflation qui ne cesse de peser sur les budgets des collectivités et notamment dans le cadre des renouvellements de marchés (transports scolaires, alimentaires, fournitures, etc.) les dépenses de fonctionnement n'ont augmenté que de 1.07%.

Ainsi, l'effet ciseau est nettement visible car même si le budget est excédentaire, les dépenses de fonctionnement pourtant optimisées poursuivent une inflation face à des sources de recettes qu'il convient de générer, diversifier et maximiser.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRES		CFU 2023	CFU 2024	Ecart 2023 - 2024	Taux d'évolution
011	Charges à caractère général	1 580 609,75 €	1 605 510,19 €	24 900,44 €	1,58%
012	Charges du personnel et frais assimilés	3 788 271,74 €	3 928 087,64 €	139 815,90 €	3,69%
014	Atténuation de produits	69 400,98 €	69 211,00 €	-189,98 €	-0,27%
65	Autres charges de gestion courante	614 381,06 €	532 426,77 €	-81 954,29 €	-13,34%
66	Charges financières	77 375,95 €	62 989,99 €	-14 385,96 €	-18,59%
67	Charges spécifiques	2 700,60 €	0,00 €	-2 700,60 €	-100,00%
68	Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total dépenses réelles de fonctionnement		6 132 740,08 €	6 198 225,59 €	65 485,51 €	1,07%

1.2.1 - Dépenses de personnel : 3 928 087.64 €

Le contexte de l'augmentation du 012 en 2024, par rapport à l'année 2023, se justifie en partie par la mise en œuvre d'une décision gouvernementale de revaloriser les traitements indiciaires des agents publics, à hauteur de +5 points d'indice pour les stagiaires, titulaires et contractuels de droit public, avec une incidence budgétaire de 25 000€.

Cette augmentation s'explique également par la prise en charge du coût d'évènements, tels que le recensement de la population (soit 12 000€) et des élections législatives et européennes (soit 2 000€).

En terme de recrutement, l'analyse des besoins de la collectivité a conduit à budgétiser deux postes vacants au tableau des effectifs à savoir : un poste à la communication et un poste à la vie associative.

Par ailleurs, un départ à la retraite pour invalidité, initialement prévu au 01/06/2024 n'a finalement été effectif qu'au 01/03/2025. Dans l'attente, le remplacement de ce poste a été pris en charge financièrement.

1.2.2 - Charges à caractère général : 1 605 510.19 €

Le taux d'évolution de ces charges est de 1.58 % soit 24 900 € principalement lié à l'augmentation de l'alimentaire (+26% soit 45 708.99€ par rapport à 2023). En effet, l'augmentation des effectifs scolaires conjugués à l'inflation des produits alimentaires, la commune rencontre une forte hausse de ce poste malgré un travail interne mis en œuvre pour lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser l'approvisionnement via la régie agricole communale.

Parallèlement, d'autres nature comme celles relatives à aux bâtiments publics et aux réseaux ont augmentées, respectivement de 28 666.33€ et 30 765.57€ en raison de la mise en sécurité du préau (démolition) dans la cours des CP de l'école Guy Menut ainsi que la réparation de l'escalier de secours et la chaudière à gaz. Au niveau des réseaux, l'imputation de l'augmentation est liée à la mise en œuvre du système de pilotage de l'extinction de l'éclairage public et aux travaux de mise en sécurité des armoires de commande d'éclairage public.

Egalement, il est à noter que les prestations de services ont elles aussi un impact sur l'augmentation du chapitre 011 puisqu'elles évoluent de +9%, soit 35 698.62 € en raison de du contrôle du réseau d'éclairage public de la commune réalisé par l'Apave ainsi que des prestations d'entretien de voirie et d'espaces verts prises auprès d'entreprises d'insertion professionnelles.

Ces quatre principaux comptes augmentent alors qu'en majorité, les autres comptes ont tendance à baisser grâce aux efforts mis en œuvre pour lutter contre le gaspillage des deniers publics, l'optimisation des dépenses et la modernisation de nos équipements ou des usages qui ont un impact positif sur nos charges.

La principale source d'économie est notamment au niveau de l'électricité puisque nous constatons une baisse des dépenses de 89 553.20€ soit -37% par rapport à 2023. Cette baisse est notamment à saluer au regard de l'extinction nocturne de l'éclairage public dans les secteurs résidentiels ainsi qu'au regard d'un travail minutieux mis en œuvre pour ajuster les puissances souscrites (impact sur le coût de l'abonnement).

L'on peut constater également une diminution significative des dépenses de 13 545.59€ soit 45% au niveau de matériel roulant en raison notamment des difficultés à faire réaliser les travaux nécessaires et spécifiques sur la balayeuse.

Enfin, les frais d'actes et de contentieux ont également baissé de 17 060.11€ soit 54% en 2024.

1.2.3 - Autres charges de gestion courante : 532 426.77 €

Le chapitre 65 fait apparaître une diminution de 81 954.29€ soit 13.34% en 2024 par rapport à 2023. Celle-ci est directement imputable aux résultats de l'année 2023 où la commune avait dû verser des indemnités exceptionnelles relative au dramatique accident de 2015.

Dépenses de fonctionnement

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les charges de fonctionnement ont progressé de 1.07 % soit 65 485.51€ alors que l'inflation au niveau national a été en moyenne de 2% en 2024.

II. INVESTISSEMENT

L'année 2024 a vu l'aboutissement de nombreux projets tels que : les parcs de la Font du Thon, l'aménagement du parc de Valaury et du triangle des écoles, la poursuite des travaux de la Casa Nieves (reprise de la restanque le long de la voie d'accès ainsi que du mur de soutènement), rénovation de la sacristie de l'église Saint-Christophe ainsi que des sanitaires du presbytère, rénovation des sanitaires sous le porche Gambetta, poursuite du déploiement de la vidéoprotection, modernisation des équipements de l'administration, etc.

Ces dépenses ont pu être effectuées grâce à une recherche active de subventions auprès des différentes administrations et institutions.

2.1 - Les recettes d'investissement

Comme en 2023, une latence est constatée entre la réalisation du projet, la demande de versement de la subvention auprès des partenaires et le versement réel. C'est pourquoi, le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement est seulement de 22.85%.

En 2024, aucun emprunt n'a été souscrit.

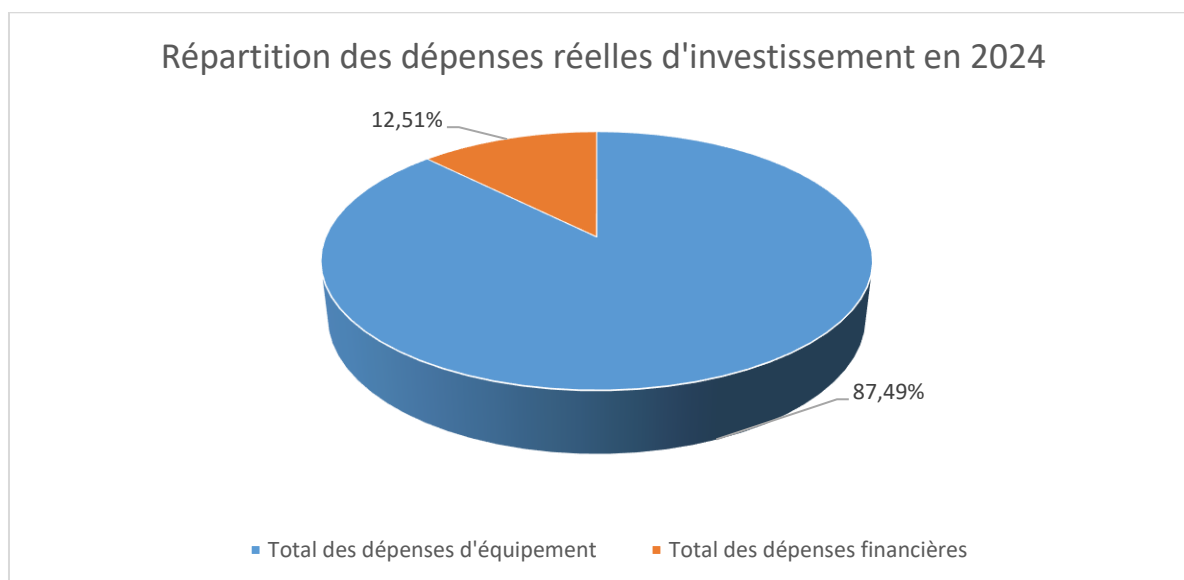
2.2 - Les dépenses d'investissement

S'agissant des dépenses d'investissement, le taux de réalisation des équipements est de 50.21 % soit **2 200 677.85 €** (hors RAR de 1 045 644.59 €)

Les dépenses réelles sont également composées de dépenses financières (remboursement des emprunts et de la dette) qui ont été atteintes à 90.85% des prévisions soit **464 098.91€**.

La répartition des dépenses réelles d'investissement pour l'année 2024 est ventilé comme suit :

- 87.49 % de dépenses d'équipement (y compris RAR)
- 12.51 % de dépenses financières



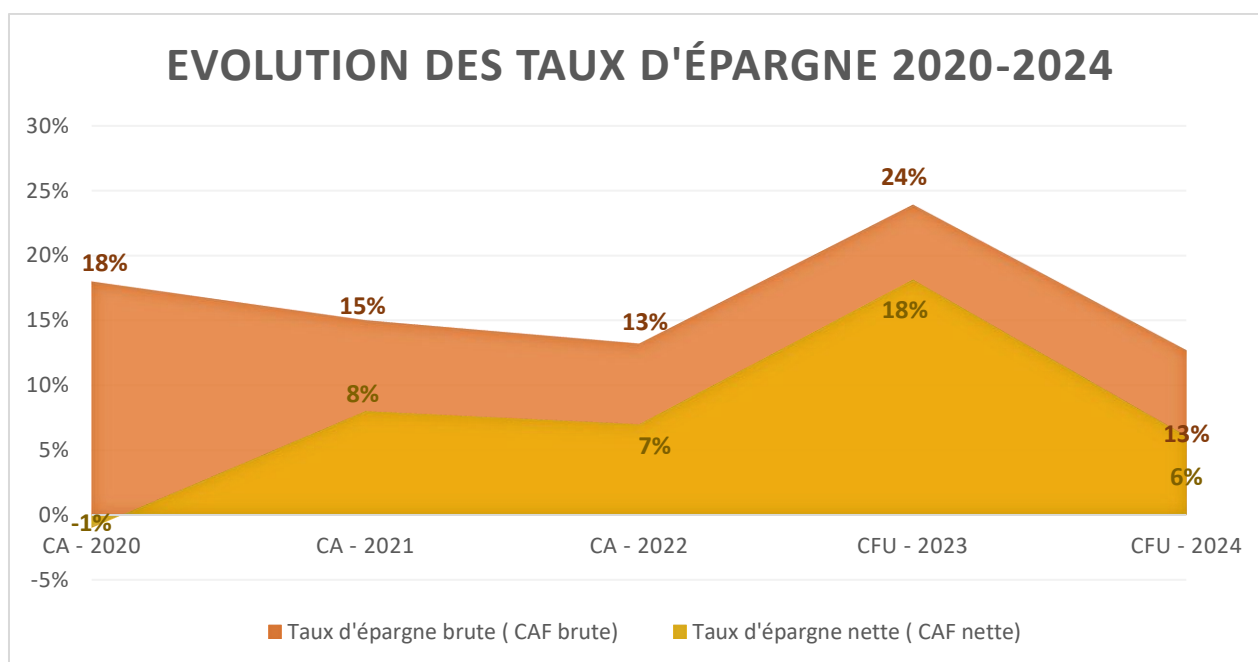
III. EPARGNE ET RATIO D'ENDETTEMENT

Malgré les lourds investissements effectués par la commune, la gestion prudente de la municipalité permet de dégager des taux d'épargne.

Les données 2024 sont précisément :

- 12.68 % pour l'épargne brute ;
- 6.08 % pour l'épargne nette.

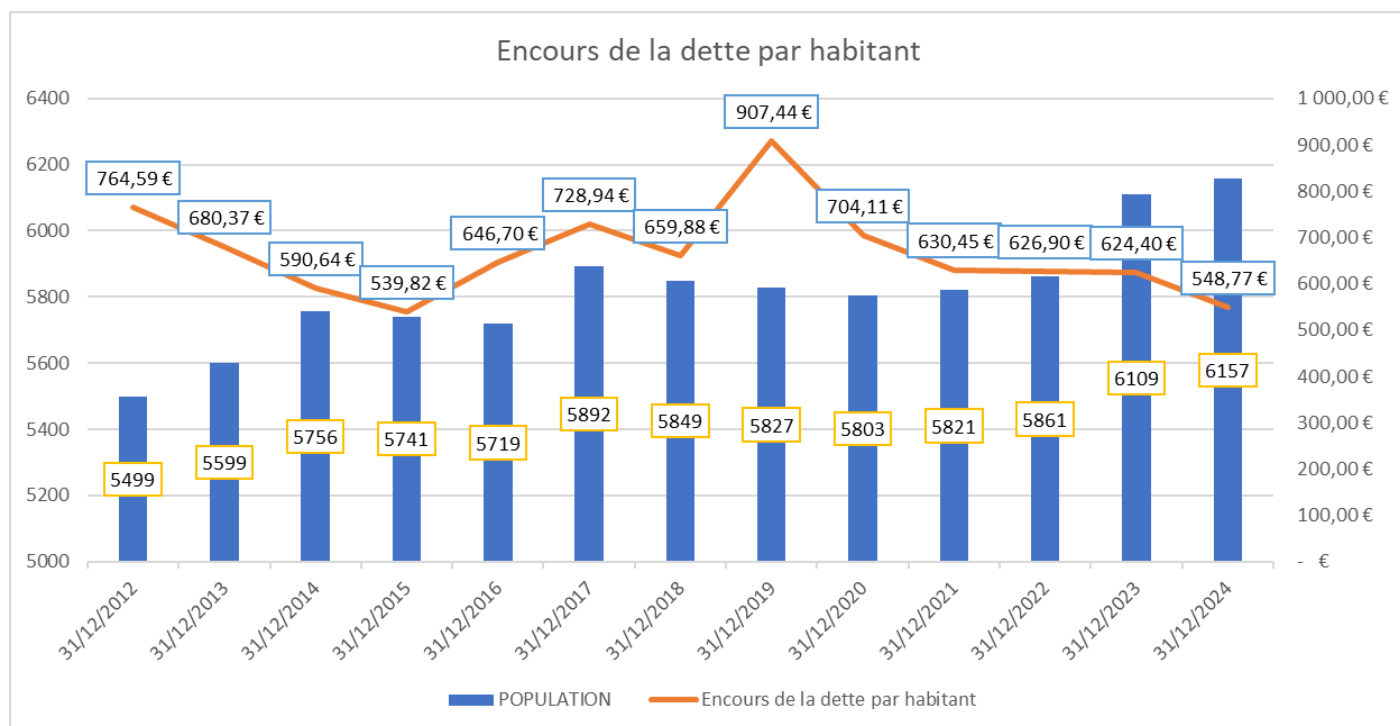
Cette stratégie permettra de limiter le recours à l'emprunt dans le cadre des futurs grands projets et notamment celui de la construction du groupe scolaire au Pied de Lègue.



Pour rappel, le **taux d'épargne brute** est calculé de la manière suivante : Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement. Le **taux d'épargne nette**, quant à lui se retrouve avec l'opération : (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital)/recettes réelles de fonctionnement.

Le ratio d'endettement (encours de la dette/épargne brute) est pour sa part stable puisqu'il est constaté à 48.96% en 2024 contre 47.51% en 2023.

En ce qui concerne plus précisément l'encours de la dette qui représente donc 12.51% de nos dépenses réelles annuelles d'investissement, ce dernier est d'environ 548 € par habitant au 31/12/2024.



IV. BILAN CESSION /ACQUISITION

Désignation du bien	Localisation	Référence cadastrale	cédant	cessionnaire	Condition de la cession	Montant
Acquisitions 2024						
Terrain nu	Pont de table	AK 340	Copropriété D770	Commune de Solliès-Toucas	onéreuse	523,82 €
Terrain nu	Les Maracares	AM 53 P	BERLIER Marc, Mathieu et Stéphanie	Commune de Solliès-Toucas	onéreuse	35 000 €
Cessions 2024						
Résidence Les Genêts	29 rue des Genêts	AL 96 A	Commune de Solliès-Toucas	Logis Familial Varois	onéreuse	577 000 €
Terrain nu	1 avenue Camille Flammarion	AI 252	Commune de Solliès-Toucas	MICCICHE/CONTI	onéreuse	7 600 €
Foyer Canolle	581 rue de Guiran	AK 41 A	Commune de Solliès-Toucas	Logis Familial Varois	onéreuse	146 000 €

V. RÉSULTAT ET SOLDE DE CLÔTURE

Au regard de la synthèse du compte financier présenté en début de rapport, il est rappelé que le

résultat cumulé de fonctionnement (2 144 820.63 €) doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de l'investissement (réalisé 2024 et solde des RAR).

Le besoin de couverture de 746 336.12 € est à prévoir dans l'affectation des résultats qui sera proposé par délibération au Conseil Municipal.

Synthèse du Compte Financier Unique 2024

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	7 803 370,57 €	Recettes	1 839 566,40 €
- Dépenses	7 160 283,32 €	- Dépenses	2 719 855,68 €
= Résultat de l'exercice	643 087,25 €	= Résultat de l'exercice	-880 289,28 €
Total du résultat de l'exercice 2024		-237 202,03 €	
+ Excédent reporté	1 501 733,38 €	- déficit reporté	479 042,24 €
= Résultat de clôture de fonctionnement	2 144 820,63 €	= Résultat de clôture d'investissement	-1 359 331,52 €
Total du résultat de clôture 2024		785 489,11 €	
		RAR Recettes	1 658 639,99 €
		- RAR Dépenses	1 045 644,59 €
		Solde des RAR	612 995,40 €
= résultat cumulé de la section fonctionnement	2 144 820,63 €	= résultat cumulé de la section Investissement	-746 336,12 €
Total du résultat cumulé 2024		1 398 484,51 €	

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est alors de 1 398 484.51 €.